

Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie 2024-2026 réalisée en concertation avec le comité consultatif (habitants et élus) pour la RD35, la commune de Sartilly-Baie-Bocage s'apprête à finaliser les derniers aménagements sur deux secteurs.

A noter, les aménagements de Champcey et de Montviron ayant été retardés pour cause d'intempéries, le planning prévisionnel d'intervention des entreprises s'en est trouvé modifié pour la RD35 (environ 1 mois de décalage). Ces travaux seront ainsi réalisés dans quelques jours par l'entreprise Pigeon TP pour la partie VRD et par l'entreprise HORIZON pour l'ensemble de la signalétique.

Les aménagements prévus ont pour objectifs :

- **d'améliorer la sécurité routière** grâce à des dispositifs de ralentissement de la vitesse,
- **de renforcer la signalisation,**
- **de favoriser les mobilités douces,**
- **d'améliorer l'accessibilité**, notamment par l'abaissement des bordures au niveau des passages piétons.

Les aménagements concernent deux secteurs de la RD 35 :

1. Secteur Est – En provenance de La Haye-Pesnel (Bourg Robert → Rue de l'Abbaye)

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Mise en place d'une chicane en entrée d'agglomération afin de réduire la vitesse des véhicules.
- Implantation de quatre îlots de rétrécissement avec passages piétons pour réguler la circulation et sécuriser les traversées piétonnes.

Deux zones seront mises en place :



Premier tronçon : depuis le panneau d'entrée d'agglomération au Bourg Robert jusqu'au cimetière (environ 200 mètres)

→ Maintien de la vitesse à **50 km/h**



Second tronçon : du cimetière jusqu'au carrefour central (environ 500 mètres)

→ Limitation de la vitesse à **30 km/h**

La voie de circulation sera également réorganisée grâce à une nouvelle signalisation au sol avec la mise en place **d'un Chaucidou (explication illustrée au verso)**, permettant de dégager deux voies cyclables de part et d'autre de la chaussée.

2. Secteur Ouest – En provenance de Genêts (Route de l'Hôtel Furet)

Les aménagements comprennent :

- Mise en place d'une chicane en entrée d'agglomération.
- Implantation d'un îlot de rétrécissement avec passage piéton afin de réguler la circulation et sécuriser les traversées.
- Installation d'une écluse avec passage piéton pour réduire la vitesse et sécuriser le cheminement piéton.
- Réorganisation des emplacements de stationnement avec une nouvelle signalisation.



→ Limitation de la vitesse à **30 km/h**

Le calendrier des travaux



Durée : deux semaines à compter du **16 mars 2026**.

Début des travaux sur le secteur EST pour finir secteur OUEST.

Pour précision, la rue des Halles (rue commerçante) ainsi que le carrefour central ne sont pas dans l'emprise du chantier.

Dans la mesure du possible, les entreprises veilleront à minimiser, les contraintes de circulation pouvant être occasionnées par le chantier. Aménagement de la circulation par un feu tricolore en alternat.



En savoir plus

Secteur Est - Qu'est-ce qu'un « Chaucidou » ?



Le terme « Chaucidou » est la contraction de « Chaussée pour les Circulations Douces ».

Il s'agit d'un aménagement de voirie composé :

- d'une voie centrale bidirectionnelle pour les véhicules motorisés,
- de deux rives latérales destinées aux cyclistes.

La largeur de la voie centrale ne permet pas le croisement de deux véhicules.

Lorsque deux véhicules se croisent, ils peuvent se déporter ponctuellement sur les rives, en cédant toujours la priorité aux cyclistes.